

Recours au Règlement—M. Mazankowski

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, si le député propose que le gouvernement s'ingère dans les affaires des Indiens et leur dise comment ils devraient régler leurs problèmes, tout en leur offrant une plus grande autonomie, je lui dis tout de suite que c'est contraire non seulement à la position des députés de l'opposition officielle, et de bien d'autres, mais également à celle du gouvernement canadien. Quoi qu'il en soit, le ministre et moi-même avons déjà déclaré que les mesures anti-discriminatoires contenues dans la résolution sur le rapatriement feront disparaître, d'ici trois ans, le genre de discrimination dont parle le député. Toutefois, il n'est certainement pas déraisonnable de laisser entre-temps le peuple indien se débrouiller lui-même avec ce problème sans l'intervention de non-Indiens.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MAZANKOWSKI—LES DÉCLARATIONS DE M. PEPIN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS LE 24 NOVEMBRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de réponses que le ministre des Transports (M. Pepin) a données à certaines questions qui lui ont été posées lundi dernier. Je n'ai pas pu soulever la question avant aujourd'hui et j'estime regrettable que le ministre des Transports ne soit pas présentement à la Chambre.

Mon rappel au Règlement porte sur les réponses que le ministre a données à un député qui l'interrogeait au sujet des fonds que notre administration avait engagés au poste de l'amélioration des transports urbains en Ontario. On trouve cet échange à la page 4981 du *hansard*.

Le ministre, de ce ton cavalier et superficiel qui lui est habituel, a tenté de discréditer l'engagement et l'initiative qu'avait alors pris notre gouvernement. De plus, il a, à mon avis, prêté des intentions qui non seulement sont injustes à mon égard mais qui surtout peuvent porter atteinte à l'honneur du ministre des transports et des communications de l'Ontario. Je voudrais tout simplement écarter ce malentendu pour la gouverne du ministre et de la Chambre, cela va de soi.

Le ministre sait bien, j'en suis certain, que le problème des transports urbains et de l'amélioration du réseau urbain à Toronto a fait l'objet de bien des entretiens, des débats et de la correspondance. Je pense qu'on en parle depuis 1976. Il y a eu beaucoup de courrier, d'appels téléphoniques et d'entretiens à ce sujet. On a en encore parlé davantage pendant notre mandat, surtout à la fin de 1979 et au début de 1980. A la suite de ces entretiens on a échangé des documents qui constituent une entente de principe.

Cette entente prévoit l'octroi d'une subvention supplémentaire de 10 millions de dollars pour l'année financière 1979-1980, ce qui porte le total à 30 millions de dollars. M. Snow m'avait envoyé une lettre, il me demandait cette subvention. Je

lui ai ensuite envoyé un message par télécopieur pour lui annoncer que le gouvernement avait accepté de verser 10 millions de dollars de plus au cours de cette année financière et une somme de 10 millions de dollars pour la restauration de la gare Union à Toronto et pour le couloir ferroviaire de Bathurst.

● (1210)

Le ministre ontarien des transports et des communications a alors publié un communiqué de presse et il ressortait clairement d'après l'échange de lettres et les documents afférents que ces crédits s'ajoutaient à ceux du programme existant. S'il ne le sait déjà, le ministre des Transports devrait noter que tous les ans . . .

Une voix: Vous ne faites pas un rappel au Règlement.

M. Mazankowski: Je veux apporter une correction au compte-rendu, au fait qu'on laisse entendre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Sauf votre respect, madame le Président, les députés d'en face trouvent que je perds le temps de la Chambre. Mais c'est mon honneur et celui du ministre des transports et des communications de l'Ontario qui sont en jeu. Je considère qu'ils méritent d'être sauvegardés et je voudrais simplement . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député de l'autre bord rappelait au député de Végréville (M. Mazankowski) qu'il se lançait dans un débat, chose qu'il était—je crois—effectivement en train de faire en présentant son rappel au Règlement. Je tiens aussi à lui rappeler que s'il estime que le ministre lui a attribué des motifs douteux, il peut en discuter, mais il ne peut aborder comme en ce moment le fait que le ministre aurait imputé de tels motifs à une personne qui n'est pas à la Chambre. Je lui demanderais donc de s'en tenir, dans son introduction, à ce qui le concerne lui et non pas d'autres personnes qui ne siègent pas à la Chambre.

M. Mazankowski: Je vous remercie, madame le Président. Ce qui me choque, c'est que le ministre ait laissé entendre que l'affaire avait été conclue sur une simple poignée de main et qu'en l'absence d'une demande au Conseil du Trésor, il était inconvenant de ma part d'avoir agi comme je l'ai fait. Je tiens à dire, pour la gouverne de la Chambre et celle du ministre que, chaque année, il reste des fonds non employés prévus par le Programme d'aide aux transports urbains. Ce fut le cas l'année dernière et je suis sûr que ce sera aussi le cas cette année. S'il veut bien se donner la peine de vérifier, il s'apercevra que c'est un fait. Il a aussi mentionné qu'aucune demande n'avait été présentée au Conseil du Trésor. En fait, il devrait savoir qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour utiliser les fonds non employés au cours de l'année financière 1979-1980 pourvu que le projet en question respecte les normes régissant le programme. Il est donc évident que le financement était régulier, approprié, opportun et convenable.